



E.H.P.A.D. LE GRAND MAS

ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES



Etablissement privé Médica France

73, rue du Plateau Calliste
06700 Saint Laurent du Var

Tél. 04 93 14 14 24
Fax. 04 93 07 00 29

Courriel : emma.cadet@medica.fr
administration.LE-GRAND-MAS@medica.fr

Emma CADET, directeur d'établissement, l'équipe médicale et l'ensemble du personnel sont à votre disposition pour vous renseigner sur tout ce que vous jugerez utile et seront heureux de vous accueillir dans la résidence « Le Grand Mas ».



PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

La résidence, située dans un quartier calme et résidentiel, offre l'aspect d'une villa provençale au fond d'un grand jardin fleuri et arboré très apprécié des résidents et de leur famille.

L'établissement Le Grand Mas compte 35 lits. Sa mission est d'accueillir des personnes âgées dépendantes ou autonomes.

Notre établissement dispose de :

- 22 chambres individuelles standard de 17,5 m², 3 chambres individuelles "Grande Aisance" de 20 à 27m² et de 5 chambres doubles de 26m².
- Un restaurant climatisé de 74m².
- Un salon climatisé de 49m² (télévision, bibliothèque, musique, activités) et deux salons d'étage de 23m² dont un équipé d'un grand écran.
- Un jardin méditerranéen d'une surface de 1500m² borde la résidence.
- Un parking privatif.

LE PERSONNEL

Chaque résident est suivi médicalement par l'équipe de soins composée, de deux infirmières D.E, d'une psychologue ainsi qu'une équipe d'aides-soignants et/ou d'aides médico-psychologiques. Un médecin salarié de la résidence coordonne l'équipe de soins.

Un médecin extérieur à l'établissement se charge du suivi médical de chaque résident. Vous pouvez, si vous le souhaitez faire appel à votre médecin traitant ou à un praticien de votre choix, dans la mesure où celui-ci signe une convention.

Une équipe hôtelière et administrative prend en charge votre confort au quotidien.

Le secrétariat est ouvert du Lundi au Vendredi de 9 heures à 17 heures.

LES FORMALITES D'ADMISSION

Lors de la constitution de votre dossier d'admission, il vous sera demandé :

Des documents administratifs:

- une copie de votre livret de famille
- une copie de votre carte d'identité ou de votre titre de séjour,
- votre carte vitale et l'attestation des droits ouverts
- votre carnet de santé,
- un justificatif du domicile de rattachement



- l'attestation d'assurance responsabilité civile personnelle.
- l'attestation de mutuelle santé, si vous en bénéficiez.
- une copie d'assurance pour les biens et les objets personnels que vous souhaitez conserver dans l'établissement (le cas échéant),
- une copie de jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde (le cas échéant).

L'ensemble de votre dossier médical :

- radios, analyses et ordonnances, etc.
- lettre relative à votre état de santé rédigée par votre médecin traitant (sous pli cacheté) qui sera transmis à l'équipe soignante de l'établissement.
- votre carnet de santé. Il vous sera restitué lors de votre sortie de l'établissement.

LA VIE QUOTIDIENNE

Les horaires d'ouverture de l'établissement sont de 7h 00 à 22h 00.

Les visites sont autorisées tous les jours de 10h 30 à 20h 00.

Le secrétariat, ouvert du lundi au vendredi de 09h à 17h, est à votre disposition pour toute question d'ordre administratif.

L'entretien de votre chambre est assuré tous les jours de 8h 30 à 20h30.

Les repas :

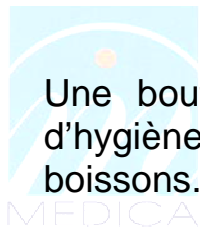
- Le petit déjeuner est servi dans la chambre à partir de 7h00.
- Le déjeuner, le goûter et le dîner sont servis au restaurant à partir de :
 - 11h 30 pour le déjeuner
 - 16h 15 pour le goûter
 - 18h 30 heures pour le dîner.
- La collation de nuit est proposée entre 23h 00 et 2h 00 du matin.

Vous avez la possibilité d'inviter vos proches à venir partager un repas. Nous vous remercions de prévenir l'accueil 24 h à l'avance. Le tarif des repas invités est affiché dans le hall.

Les prestations complémentaires.

Chaque résidant peut disposer dans sa chambre d'un poste de télévision et d'une ligne téléphonique directe.

Un salon de coiffure est ouvert tous les jeudis de 9h 00 à 17h 00.



Une boutique est à votre disposition pour vos achats de produits d'hygiène (shampooing, gel douche, dentifrice, etc.), de confiseries et boissons.

Le linge hôtelier est entièrement fourni, blanchi et entretenu par l'établissement. L'entretien du linge personnel des résidents peut aussi être pris en charge.

Un coffre-fort est à votre disposition dans le bureau de la direction pour le dépôt de vos objets de valeur (argent, bijoux, chéquiers), d'un montant maximum de 800 €.

Nous vous rappelons que la responsabilité de l'établissement n'est pas engagée pour les pertes et les détériorations.

La pratique religieuse

Les ministres des différents cultes peuvent vous rendre visite, si vous en exprimez le désir.

Un office catholique est organisé une fois par mois.

La vie civique

L'établissement s'engage à aider les résidents dans la démarche d'expression civique.

Les animations

Un programme d'animation est proposé chaque semaine aux résidents.

Une bibliothèque est à votre disposition à toute heure.

Des postes de télévision, ainsi que des bibliothèques, se trouvent au salon du rez de chaussée ainsi qu'au salon du deuxième étage.

La sécurité

Un système de vidéo surveillance est installé dans la résidence.

Un système d'appel infirmier est installé dans les chambres et les salles de bain.

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif).

Le Conseil de la Vie Sociale

Il existe au sein de notre établissement un Conseil de la Vie Sociale permettant d'associer les résidents et leur famille à la vie de l'établissement. Le Conseil donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.



LES TARIFS

MEDICA France
Résidence Le Grand Mas
73 Rue du Plateau Calliste
06700 Saint Laurent du Var



L'hébergement :

- *Chambre double : de 83 € à 87.50 €
- *Chambre individuelle à 100.50 €
- *Chambre grande aisance : 112.50€

Majoration de 10% en cas de séjours temporaires (moins de 6 mois).

Le prix de journée comprend:

L'hébergement, les trois repas, le goûter, la collation de nuit, les animations, la surveillance para médicale 24h/24h ainsi que la mise à disposition d'un téléviseur.

Le soin :

Il recouvre les prestations médicales et paramédicales assurées par l'établissement.

Il est directement et intégralement payé par le régime d'assurance maladie.

Prestations complémentaires :

- * Blanchissage des effets particuliers
Forfait mensuel : 96 €
sauf linge délicat
- * Forfait mise en service de la ligne téléphonique: 30.00 €
Consommations nationales incluses.

La dépendance :

Elle est prise en charge par l'A.P.A. versée par les Conseils Généraux directement à l'établissement si le dossier est proposé et accepté*.

Trois niveaux de tarif dépendance:

- GIR 1 et 2 17.03 €
- GIR 3 et 4 10.81 €
- GIR 5 et 6 4.59 €

* *Le dossier fourni par la résidence doit être complété par vos soins le plus rapidement possible pour permettre la prise en charge dès l'entrée du résident. Une participation peut être demandée au résident en fonction de ses revenus.*

Prestations occasionnelles :

- * Les repas invités (déjeuner) : 14.00 €
- * Le menu « Petit Prince » : 5.00 €
- * Le coiffeur : liste des tarifs affichée
- * Le pédicure : 25.00 € la séance

(Liste non exhaustive)

TARIFS T.T.C.
au 01 Janvier 2014



CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES

DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

Article I : Choix de vie

✓ Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article II : Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III : Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV : Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V : Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI : Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article VII : Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII : Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit

Article IX : Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X : Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI : Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII : La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII : Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article XIV : L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.